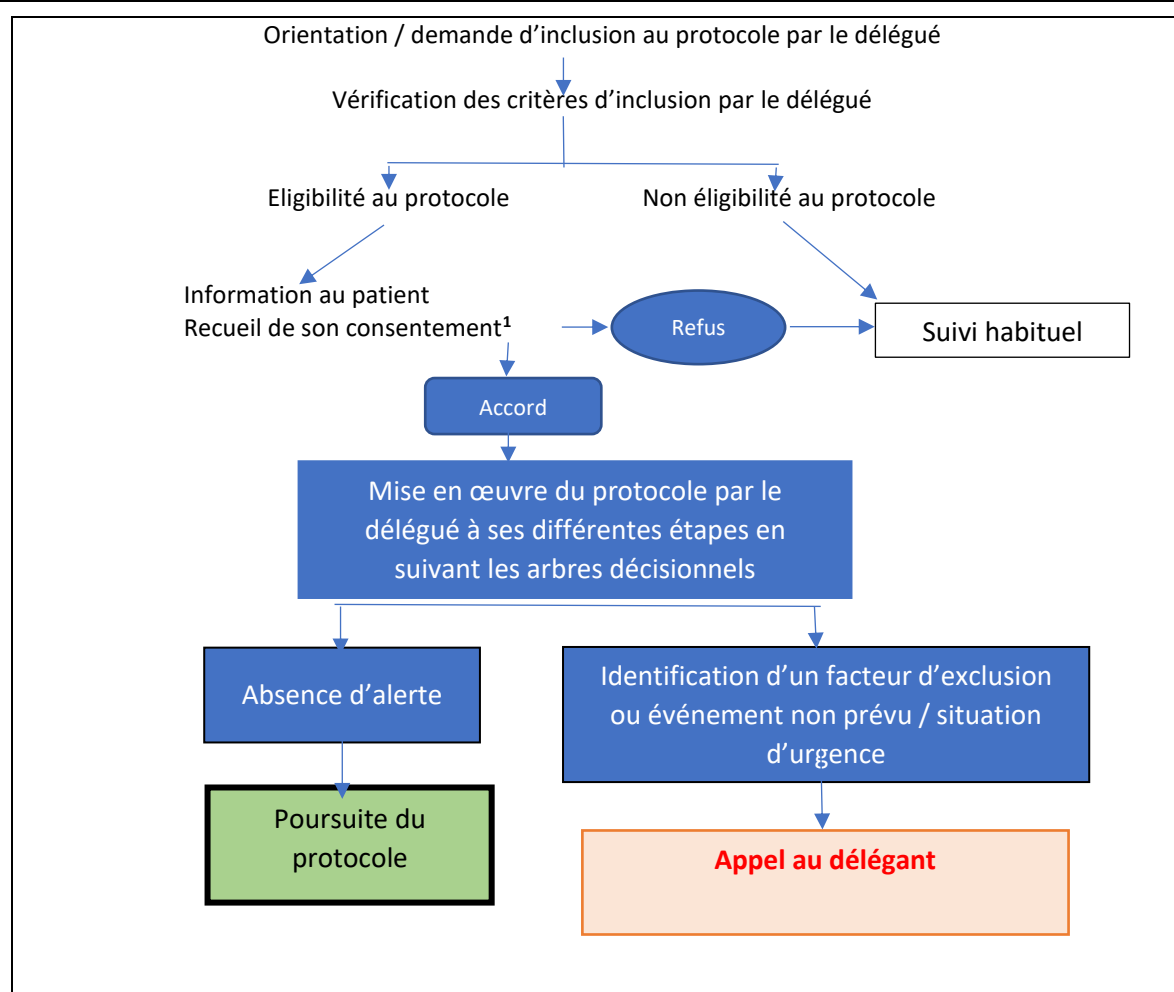


	<b>Protocole local de coopération inter professionnelle</b>	<b>Annexes</b>
1. Intitulé du protocole	<b>Traitement par Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP) par l'équipe médicale et paramédicale de La CASE (établissement POPPY)</b>	
2. <b>Recommandations de bonnes pratiques de l'HAS sur lesquelles est fondé le protocole - Autres recommandations professionnelles et textes réglementaires</b>	Protocole local de coopération permettant des consultations infirmières « de suivi des personnes séronégatives à haut risque d'acquisition du VIH et sous traitement de Pré ExPosition (PrEP) au VIH » - AP-HP 01/12/2021	
3. <b>Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre</b>	<p><u>Objectifs de mise en œuvre :</u> Favoriser l'accès à la PrEP aux personnes éloignées du soin, en situation de précarité et présentant des difficultés médico-sociales</p> <p><u>Patients et pathologie(s) concernés par le protocole :</u> Toute personne de plus de 15 ans souhaitant prendre la PrEP et qui ne présente aucune contre-indication à ce traitement</p> <p><u>Professionnels concernés</u> Qualification professionnelle du délégant : Médecin Qualification professionnelle du délégué : Infirmier</p> <p><u>Lieu de mise en œuvre [nom de l'établissement de santé ou médico-social ou de la structure de soins de ville]:</u> POPPY - La CASE</p>	
4. <b>Critères d'inclusion des patients (définir précisément tous les critères sans oublier ceux liés à l'âge)</b>	<p><u>Critère 1 :</u> patient(e) majeur(e)</p> <p><u>Critère 2 :</u> patient(e) mineur(e) à partir de 15 ans</p> <p><u>Critère 3 :</u> patient(e) ne présentant aucune contre-indication au traitement par PrEP</p>	
5. <b>Critères de non-inclusion des patients (ces critères peuvent être liés à la présence de complications de la pathologie concernée ou à d'autres facteurs)</b>	<p><u>Critère 1 :</u> patient(e) mineur(e) de moins de 15 ans</p> <p><u>Critère 2 :</u> patient(e) présentant une ou plusieurs contre-indication(s) au traitement par PrEP</p>	

**6. Description synthétique par un algorithme de l'inclusion et du parcours du patient dans le cadre du protocole**

Compléter l'algorithme ci-contre en ajoutant si besoin les spécificités propres au projet de protocole

Le consentement écrit du patient n'est pas obligatoire, sous réserve que l'accord oral soit tracé dans le dossier médical



**Annexe 1 :**  
Formulaire de vérification des critères d'éligibilité du patient, d'information du patient et de recueil de son consentement au protocole

**7. Liste de toutes les dérogations envisagées :**  
lister tous les actes et activités dérogoatoires aux décrets de compétences des délégués nécessaires à la mise en œuvre du protocole, de préférence selon un déroulé chronologique. Pour chaque dérogation, rédiger une annexe comprenant l'arbre décisionnel associés aux documentations et

Dérogation 1 : l'infirmier assure le suivi du(de la) patient(e) bénéficiant d'un traitement PrEP

**Annexe 2 :** arbre décisionnel

<sup>1</sup> Dans le respect des dispositions de l'article L. 1110-4 du CSP [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000036515027/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036515027/)

<p>outils nécessaires : ordonnances préétablies, fiches d'information ou de conseils, programme de formation si le choix est fait de segmenter la formation dérogation par dérogation</p> <p><i>Nb : les dérogations peuvent porter sur la réalisation d'examens cliniques ou complémentaires, la réalisation de tests, la prescription d'examens complémentaires ou de traitements hors compétences des délégués, sans oublier celles relatives aux entretiens avec les patients</i></p>		
<p><b>8. Formation complémentaire théorique et pratique requises des professionnels délégués pour exercer ces nouvelles compétences dérogatoires</b></p> <p>Le programme de formation doit être validé par le délégué avant la mise en œuvre du protocole</p> <p>Le programme de formation peut</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit être décrit ici pour l'ensemble du protocole : à prioriser si le protocole ne prévoit qu'une dérogation ou un petit nombre de dérogations liées entre elles</li> <li>- Soit être décrit de façon spécifique à chaque dérogation dans les annexes relatives aux arbres décisionnels : à prioriser si le protocole comprend plusieurs dérogations d'application relativement indépendante.</li> </ul>	<p><u>Formation théorique : durée et contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la formation certifiée par l'organisme FormaPrEP</li> </ul> <p><u>Maintien des compétences :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre minimal de patients devant être pris en charge sur une période à définir pour le maintien des compétences : 15 par an</li> </ul>	

<p><b>9. Organisation de l'équipe pour la mise en œuvre du protocole.</b></p>	<p>● <b>Modes de collecte, de traçabilité et de partage des données de santé entre délégants et délégués</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Délégants et délégués partagent un logiciel informatique au sein duquel ils ont accès à l'ensemble des informations du patient (antécédents, allergies, vaccinations...).</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accès du délégué au Volet de Synthèse Médical du patient</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Recueil par le délégué auprès du patient des données pertinentes pour la mise en œuvre du protocole parmi celles que l'HAS recommande d'inclure dans le VSM [cf. modèle de questionnaire en annexe 1].</p> <p><input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>● <b>Mode de mise à disposition de la grille d'éligibilité au protocole, des arbres décisionnels et des documents annexes</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Intégration au logiciel partagé par délégants et délégués  <input type="checkbox"/> Intégration au logiciel métier des délégués  <input checked="" type="checkbox"/> Version papier</p> <p>● <b>Mode de transmission du CR de prise en charge au délégant, au médecin traitant s'il n'est pas le délégant et aux autres professionnels de santé</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Intégration du compte rendu dans le dossier du patient  <input type="checkbox"/> Implémentation du compte-rendu de prise en charge dans l'Espace de Santé Numérique du patient  <input type="checkbox"/> Transmission du compte-rendu de prise en charge par messagerie Sécurisée  <input type="checkbox"/> Autre modalité</p> <p>Si utilisation d'un logiciel informatique, Identifiant et mots de passe personnels : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>● <b>Disponibilité et interventions requises du professionnel délégant</b>  <u>Mode d'organisation en cas d'absence programmée et non programmée du délégant [indiquer si possibilité de désignation de délégant remplaçant]</u> : report de la prise en charge ou réorientation vers une autre structure</p>						
<p><b>10. Principaux risques liés à la mise en œuvre du protocole. Procédure d'analyse des pratiques et de gestion des risques.</b>  <i>Prioriser une organisation en équipe</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="696 986 1317 1066">Evénements indésirables potentiels liés à la mise en œuvre du protocole (liste indicative)</th> <th data-bbox="1317 986 1906 1066">Mesures de prévention</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="696 1066 1317 1150">Erreur d'interprétation d'un symptôme ou d'un signe clinique</td> <td data-bbox="1317 1066 1906 1150">Disponibilité du délégant en cas d'interrogation clinique</td> </tr> </tbody> </table>	Evénements indésirables potentiels liés à la mise en œuvre du protocole (liste indicative)	Mesures de prévention	Erreur d'interprétation d'un symptôme ou d'un signe clinique	Disponibilité du délégant en cas d'interrogation clinique		
Evénements indésirables potentiels liés à la mise en œuvre du protocole (liste indicative)	Mesures de prévention						
Erreur d'interprétation d'un symptôme ou d'un signe clinique	Disponibilité du délégant en cas d'interrogation clinique						
<p><u>Modalités de recueil des événements indésirables par les délégants et les délégués</u>  Compte rendu transmis électroniquement au responsable hiérarchique</p> <p><u>Modalités d'analyse et de traitement des événements indésirables</u>  Réunion d'équipe pluridisciplinaire</p> <p><u>Périodicité des réunions de coordination et d'analyse de pratiques délégants/délégués</u>  1 par mois</p>							

<p><b>11. Indicateurs de suivi.</b>  <b>A évaluer tous les ans</b>  <i>Nb : un événement indésirable associé aux soins (EIAS) est un évènement inattendu qui perturbe ou retarde le processus de soin, ou impacte directement le patient dans sa santé.</i>  <i>Un événement indésirable est dit grave s'il provoque un déficit fonctionnel permanent pour le patient, la mise en jeu de son pronostic vital ou son décès (source HAS)</i></p>	<u>Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole* :</u>	
	<u>Taux de reprise par le délégant* :</u> Nombre d'actes réalisés par le délégant sur appel du délégué/nombre d'actes réalisés par le délégué	
	<u>Taux d'EI déclarés* :</u> Nombre d'événements indésirables déclarés/nombre d'actes réalisés par le délégué	
	<u>Nombre d'EIG déclarés* (suspension ou arrêt du protocole si &gt;0) :</u>	
	<u>Taux de satisfaction des professionnels de santé* :</u> Nombre de professionnels ayant répondu « satisfait » ou « très satisfait » au questionnaire/nombre de professionnels ayant exprimé leur niveau de satisfaction au moyen d'un questionnaire dédié	
<u>Autres indicateurs optionnels :</u>  <u>Taux d'adhésion au protocole :</u> Nombre de patients éligibles sur une année / nombre de patients pris en charge au titre du protocole  <u>Impact sur le résultat ou sur l'organisation des soins au regard des effets attendus :</u> ....		

#### Récapitulatif des annexes

<b>Annexe 1</b>	Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et de recueil du consentement du patient
<b>Annexe 2</b>	Arbre décisionnel des délégations

Annexe 1. Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et de recueil du consentement du patient

Grille de vérification de l'éligibilité au protocole établie d'après la liste des critères d'inclusion et d'exclusion au protocole. L'inclusion peut être réalisée soit par le délégué, soit par le délégué, soit par les deux, au choix de l'équipe promotrice. Il est également possible d'établir deux tableaux à compléter successivement, un pour les critères d'inclusion et un autre pour les critères d'exclusion.

**Critères d'exclusion** si possible dans l'ordre suivant : critères recueillis à l'interrogatoire, critères recueillis lors de l'évaluation clinique et en distinguant les critères liés à la reconnaissance de situations d'urgence.

Patient(e) mineur de moins de 15 ans

Patient(e) présentant une ou plusieurs contre-indication(s) au traitement par PrEP

Le recueil du consentement du patient au protocole est tracé dans le dossier du (de la) patient(e).

Annexe 2. Arbre décisionnel des délégations

